

# Règlement Rando Chinelle 2026



## 46<sup>ème</sup> édition 12h La Chinelle

09 août 2026

ORGANISATEUR ASBL EVENT SEE

L'ASBL 'EVENT SEE' organise le 9 août 2026, une randonnée motocycliste appelée 'la Rando de la Chinelle'. Cette activité a pour objectif de mettre en valeur le territoire et les paysages de la région auprès des amateurs de moto de route, de trail et d'enduro, dans un esprit de découverte touristique et de respect des communes traversées.

### 1. PARCOURS

Le parcours de la course est composé de zones tout-terrain, de petites routes, de chemins de campagne et de sous-bois, accessibles à tous.

Pas de marquage au sol, ni fléchage, uniquement un fichier GPX sur base d'une trace « roulée » à importer dans GPS/Tripy/Smartphone/tablette. Ces randonnées se déroulent à allure libre sans chrono/classement sur chemins ouverts à la circulation publique, dans le respect du Code de la route et des autres usagers. Les traces comptent plus ou moins 200 kms et garantissent une bonne journée de plaisirs et de rencontres entre passionnés avec un maximum de convivialité.

### 2. Catégories de motos

Afin d'adapter les randonnées aux différents types de moto et aux niveaux des participants, cinq parcours distincts ont été élaborés :

Trail routier : pas d'Offroad, uniquement sur macadam, routes touristiques/ vallées et possibilité de rouler avec un passager.

Maxi-Trail : pneus Offroad conseillés, pas de chemin de terre/herbeux, pas d'ornière, pistes en dur, routes de campagne.

Trail léger : pneus Offroad obligatoires, pas de difficulté technique, pas de franchissement, entre Enduro et Trail+

Enduro : traces basées sur les Enduros de Warnant/Sommières/Mettet/ Flavion ++, à caractère sportif mais toujours avec une philosophie de découvertes, respect des autres usagers/de l'environnement, pneus tout terrain homologués obligatoires.

Moto électrique (tout terrain) : circuit de maximum deux heures, en fonction des inscriptions.

### 3. Traces GPS

Les traces GPS restent la propriété intellectuelle du créateur, ne sont valables que le jour de l'organisation et ne peuvent en aucun cas être partagées sur des plateformes GPX (Wikiloc, Visu GPX ++). Tous les fichiers GPX sont protégés par un Copyright. Toutes duplications/partages des fichiers sont interdits et sont passibles de poursuites.

#### 4. Timing/Programme

08 heures : accueil, contrôle technique, remise enveloppe, briefing de sécurité, petit déjeuner

09 heures : départ pilotes boucle 1

12 – 13.30 heures : repas de midi

A partir de 13 heures, possibilité de rouler sur le circuit de la Chinelle en fonction de la météo

14 heures : départ boucle 2

19 heures : fermeture des installations

#### 5. Tarifs

Inscription en ligne obligatoire.

Pilote : 90€

Passager : 35€

Comprend : Inscription, données GPS, petit déjeuner, repas de midi, Buff + un billet gratuit pour tombola (présence obligatoire lors du tirage).

La réservation sera validée une fois le formulaire complété et le paiement reçu. Vous recevrez alors une confirmation de votre inscription et la trace GPX 15 jours avant l'évènement.

Lors de l'inscription, un autocollant avec votre numéro de participation vous sera fourni. Ce dernier devra obligatoirement être collé sur votre moto.

#### 6. Contrôle technique

Un contrôle technique sera installé à l'entrée du parc fermé afin de contrôler :

Ne pas dépasser les 94 dB (norme FMB),

Bon fonctionnement des phares et feu stop,

Bon fonctionnement du système de freinage,

L'utilisation de pneus enduro homologués route (*Les pneus type « cross » ne sont pas autorisés : ceux-ci ne sont pas homologués pour un usage routier et présentent des crampons de dimension supérieure non autorisés par les autorités ayant donné les autorisations de passage dans les bois et autres espaces habituellement strictement interdits aux véhicules à moteur*),

La possession d'un tapis de sol environnemental en cas de travail mécanique sur la moto : tout pilote qui entreprend un travail mécanique doit placer un tapis environnemental (des tapis environnementaux seront mis à disposition au niveau de la tente à l'entrée du parking). Cette mesure permet de prévenir toute infiltration d'essence, huile, acide ou autre substance dans le sol et de protéger l'environnement, contribuant ainsi à la pérennité de la manifestation,

La plaque minéralogique devra apparaître clairement sur le porte plaque.

Les pilotes inscrits à la rando de la Chinelle devront appliquer l'autocollant « Rando de la Chinelle » sur la plaque avant ou la bulle de sa moto. Cet autocollant sera le pass réglementaire de la « Rando de la Chinelle ».

#### 7. Comportement des pilotes

Suivre la trace prévue sans dévier des chemins proposés.

Ne pas rouler dans les champs ou sur des propriétés privées.

Respecter le Code de la route (beaucoup de priorités de droite dans les villages traversés) et adapter ma conduite aux conditions rencontrées. Les chemins restent ouverts durant cette balade, soyez vigilants !

Ne pas prendre le guidon en état d'ébriété ou sous l'influence de substances altérant mes facultés.

Veiller à limiter les nuisances sonores et à réduire le bruit généré par ma moto (surtout dans les agglomérations).

Restez respectueux de la nature, des riverains et des autres usagers : les piétons, les VTT, les cavaliers ont la priorité sur les sentiers. Veuillez donc à adapter « la bonne attitude » : se mettre de côté, laisser passer, couper le moteur et bien sûr un signe de la tête ou un petit bonjour ne fait pas de mal est toujours le bienvenu.

En résumé, Il est de la responsabilité du pilote d'adapter son comportement aux situations rencontrées afin de garantir le succès de l'organisation pendant de nombreuses années.

## **8. Vols/Dégradations**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol moto ou autre accessoire ainsi que les dégradations sur les véhicules stationnés sur le parking.